

# Programme de vaccination HPV

## Liste de vérification pour les enseignants de la 8<sup>e</sup> année

Chaque année scolaire, la Santé publique de Toronto (SPT) offre aux filles de 8<sup>e</sup> année, le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) pour les protéger contre le cancer du col de l'utérus. La vaccination n'est pas obligatoire. Toutefois, les étudiantes sont invitées à se faire vacciner pour se protéger à mesure qu'elles deviennent adultes.

Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer pour aider les jeunes filles de la 8<sup>e</sup> année à se faire vacciner gratuitement lors des cliniques de vaccination scolaires. Une série de mesures sont énumérées ci-dessous qui peuvent aider les enseignants à préparer les élèves à ces cliniques.

---

### Vérifiez les dates des cliniques de vaccination de votre école.

Trois cliniques de vaccination offertes par les infirmières de la Santé publique de Toronto auront lieu à chaque école. La deuxième clinique a lieu au moins un mois après la première, tandis que la troisième clinique se tient généralement six mois après la première clinique.

### Distribuez à vos élèves, la feuille d'information et le formulaire de consentement contenus dans ce dossier dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Remarque : Des copies supplémentaires et des versions traduites de la feuille d'information et du formulaire de consentement sont disponibles au bureau de l'école et se trouvent dans le relieur d'immunisation. Vous pouvez aussi les trouver sur le site Web de la Santé publique de Toronto à: <http://www.toronto.ca/health>

### Sur un ordinateur scolaire – faites visionner aux élèves de la 8<sup>e</sup> année, le DVD "vaccination contre le PVH", réalisé par la province de la Colombie-Britannique

<http://www.immunizebc.ca/ImmVacPrevDis/human+papillomavirus+%28HPV%29.htm>

Le DVD s'adresse aux filles de la 8<sup>e</sup> année. Il traite du virus du papillome humain, des risques de cancer du col de l'utérus et de l'importance de la prévention grâce à la vaccination.

### Rappelez aux élèves de rapporter les formulaires de consentement signés durant la première semaine de l'école.

Les élèves doivent retourner le formulaire de consentement même si elles ont déjà été vaccinées ou que leurs parents / tuteurs légaux ne désirent pas les faire vacciner. Les formulaires de consentement doivent être signés par un parent ou tuteur légal.

**Apportez tous les formulaires de consentement au bureau dans le dossier fourni à cet effet.** Veuillez inclure une liste des élèves de la classe dans cette documentation. Une infirmière du service d'immunisation va se charger de ramasser et de réviser ces documents au mois de septembre. Elle pourra aussi vous fournir des formulaires de consentement supplémentaires pour les élèves qui n'ont pas retourné leur formulaire.

**La veille de la clinique :**

- i. Rappelez aux élèves de manger un déjeuner nourrissant le jour de la clinique et de porter des chemisiers à manches courtes.
- ii. Rappelez aux élèves qui n'ont pas rapporté leur formulaire de consentement de le faire lors de la journée de la clinique de vaccination. (Il n'est pas obligatoire d'avoir un numéro de Carte de santé pour se faire vacciner).

**Le jour de la clinique:**

- Apportez à la clinique, une liste mise à jour des élèves de votre classe et tous les formulaires de consentement supplémentaires.
- i. Veuillez accompagner votre classe et demeurer avec eux à l'emplacement de la clinique. Les élèves doivent s'asseoir et attendre 15 minutes dans la salle de repos après avoir reçu le vaccin.
  - ii. L'infirmière évaluera les élèves qui pourraient être allergiques au vaccin et avoir d'autres conditions médicales pouvant les empêcher de se faire vacciner.
  - iii. L'infirmière va rappeler aux élèves de remettre leur "note à apporter à la maison" à leurs parents. Cette note leur servira de carnet de vaccination pour référence ultérieure.